

Fonds innovation et transformation numérique volet 8 FITN 8

Contrat d'engagement

1 - Introduction

Ce contrat est conclu à la suite d'un appel à défis pour le financement de 100 projets d'innovation pour une action publique co-construite avec les usagers et les agents. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du fonds ITN8 du plan de relance, au titre des crédits accordés par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique (MTFP).

Il vise à améliorer la prise en compte des enjeux humains soulevés par la transformation des services publics. Il encourage la diffusion des méthodes de co-construction de l'action publique avec et pour les agents et les usagers.

Vu, la convention de délégation de gestion entre la Direction Interministérielle de la Transformation Publique et le secrétariat général du Ministère de la transition écologique et du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, définissant un cadre général de collaboration entre les parties en vue d'une participation financière de la DITP pour des projets sélectionnés dans le cadre du plan de relance
NOR : TFPT2112676X – daté du 15/02/2021

Le présent contrat est conclu entre :

- la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), déléguant les crédits et assurant le suivi du projet
- le secrétariat général du ministère de la Transition Ecologique, délégataire des crédits ;
- et la Fabrique Numérique, en charge de la conduite et du pilotage opérationnel du projet, et bénéficiaire final des crédits.

Il présente les objectifs et la structuration du projet cofinancé au titre de l'appel à défis cité plus haut.

Il engage les co-contractants sur la mise en œuvre des actions décrites et la remontée d'indicateurs de réalisation et de résultats, et précise les modalités de collaboration entre le délégataire, le lauréat et la DITP (mise à disposition des crédits, suivi du déploiement du projet...).

Rappel des informations :

Le Déléguant

Ministère :	Ministère de la transformation et de la fonction publiques
--------------------	--

Service :	Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)
Programme :	363
Centre financier :	0363-DITP
Représenté par :	Thierry Lambert – Délégué interministériel à la transformation publique

Le Délégué

Entité :	Ministère de la Transition Ecologique
Service :	Secrétariat général
Programme :	363
Centre financier :	0363-DITP-CTCL
Représenté par :	Aurélie Vieillefosse

Le Lauréat

Entité :	APiLos
Service ou direction :	La Fabrique du Numérique
Représenté par :	Sabine Marini

2 – Description du projet financé

2.1 – Intitulé court du projet

Apilos, le conventionnement APL dans le logement social

2.2 – Description du projet (une dizaine de lignes)

La Startup d'état APiLos a développé un portail qui pré-remplit et automatise les conventions APL pour les bailleurs sociaux et instructeurs des conventions APL (en service déconcentré de l'Etat dans les départements et les délégataires des aides à la pierre), et souhaite à présent mettre en place les conditions de déploiement de cet outil sur tout le territoire. L'outil numérique a été construit sur la base d'interviews exploratoires et d'ateliers de concertation menés avec 11 bailleurs dans 4 départements et 11 services instructeurs de l'Etat.

Bénéfices du projet pour les agents et les usagers :

- Délai d'instruction des demandes réduit
- Satisfaction des bailleurs sociaux
- Réduction des erreurs liées au dépôt de la demande entraînant des retards d'instruction
- Dématérialisation des procédures

2.1 – Durée prévisionnelle du projet et grandes étapes / grands jalons

Date envisagée	Descriptif
Mars-Avril 2022	Identification du parcours utilisateur des locataires au moment de l'entrée dans les lieux de leur logement social & interviews de CAF dans les bouches du Rhône et dans au moins deux départements pour identifier les besoins en termes de mise à disposition des conventions APL

Avril 2022	Ateliers de co-construction avec la CAF pour définir un Produit Minimum Viable. Objectif : permettre à la CAF d'accéder plus rapidement aux conventions APL signées par les bailleurs pour accélérer le versement de l'APL
Avril 2022	Comparaison des données rentrées dans APiLos sur le montant des loyers avec les données reçues par la CAF sur une base déclarative de la part des bailleurs. Si APiLos constate des erreurs sur plus de 10% des logements : exploration d'un contrôle approfondi des loyers avec l'ANCOLS.
Avril 2022	Recrutement d'un chargé de déploiement junior additionnel pour accélérer le déploiement géographique d'APiLos et la formation des utilisateurs d'APiLos à la plateforme pour accélérer l'adoption du service et identifier de nouveaux usages
Mai 2022	Mise en ligne et test utilisateur du lieu de stockage avec la CAF des Bouches du Rhône. Intégration des retours utilisateurs
Mai 2022	Comité de financement – Réengagement de la DGALN sur un budget couvrant la période mai 2022 – Septembre 2022
Ete 2022	Déploiement national du lieu de stockage et collecte en continu des retours utilisateurs.
Septembre 2022	Tests utilisateurs du Système d'Information des Aides à la Pierre intégrant le module APiLos pour le conventionnement et le lieu de stockage des conventions APL avec la CAF

3 – Objet de la convention

3.1 – Montants à verser au titre de l'appel à défis

Il est convenu que la DITP délèguera au Secrétariat général du Ministère de la Transition Ecologique la somme de 114145¹ en AE et en CP selon le calendrier défini au chapitre suivant (3.2). Il revient au **délégataire** de faire parvenir au **lauréat** les crédits nécessaires selon les modalités précisées en annexe du présent contrat.

Les crédits correspondent à :

Désignation des crédits	Montant (à ajuster après la réalisation des actions dans la limite du montant indiqué ci-dessous)
Apilos, le conventionnement APL dans le logement social	114145 €

3.2 – Calendrier de versement des crédits du délégant au délégataire

Au premier trimestre 2022, la DITP délèguera au secrétariat général du Ministère de la Transition Ecologique la totalité de la somme en Autorisations d'Engagement (A.E.) et la totalité des Crédits de Paiement (CP).

3.3 – Modalités de mise à disposition et de versement des crédits

Le Secrétariat Général de l'administration délégataire procède aux diligences nécessaires pour permettre l'ordonancement des crédits du FITN 8 par les directions concernées.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UO décrit dans les nomenclatures budgétaires d'exécution. La consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 363 est opérée en référant la nomenclature budgétaire d'activités ci-dessous.

Cadre de gestion BOP-UO : **0363-DITP-CTCL**

¹ Ce montant correspond pour le lauréat au montant TTC des financements demandés.

Action – Domaine fonctionnel : 0363-04 (Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises)

Référentiel de programmation :

Code Activité	Désignation Chorus	Commentaires
036304160001	FITN8 Fonds innovation et transformation numérique	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0363
Code PAM (Projet analytique ministériel)	Désignation PAM	Commentaires
07-363-DITP-CEFI-0004	100 projets d'innovation	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0363

La saisie par le délégataire du code PAM dans CHORUS au moment de l'engagement et du paiement des crédits est impérative.

4 - Contacts

4.1 – Responsable du projet (délégataire)

Aurélie VIEILLEFOSSE - aurelie.vieillefosse@developpement-durable.gouv.fr - 0666884578

4.2 – Référent gestion financière et de l'attribution des crédits (délégataire)

Benjamin DOBERSET - benjamin.doberset@beta.gouv.fr - 07 88 60 49 87

4.3 – Porteur opérationnel du projet (lauréat)

Sabine MARINI - sabine.marini@bouches-du-rhone.gouv.fr - +33 4 91 28 40 69 /: +33 6 71 77 79 23

4.4 – Référent suivi du projet (DITP)

EPSTEIN Ariane Ariane.Epstein@modernisation.gouv.fr tel : 01 79 84 33 00

5 – Modalités pratiques

5.1 – Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la signature par les co-contractants et est valable jusqu'à la clôture du projet.

La totalité des autorisations d'engagement devront être engagées en 2022. Un reliquat de crédits de paiement pourra être consommé sur le 1er trimestre 2023. Aucun report d'autorisation d'engagement ne sera possible en 2023.

5.2 – Exécution, modification, résiliation

Les parties s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions contenues dans le présent contrat.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant à la demande de l'une des parties ou résiliée d'un commun accord, à l'exception de l'annexe relative aux nomenclatures budgétaires d'exécution qui peut être modifiée à l'initiative de la DITP.

Toute difficulté majeure dans la réalisation du projet bénéficiaire sera portée par le délégataire ou le lauréat à la connaissance de la DITP, qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecte pas les termes de la présente convention, la partie lésée peut demander la résiliation de la convention

5.3 – Modalités de suivi et de rendu-compte du projet par le délégataire et le lauréat

Le délégataire et le lauréat s'assurent, en liaison avec la DITP, du suivi des indicateurs techniques et financiers préalablement définis.

Le délégataire s'engage en particulier, en lien avec les lauréats, à remonter les informations consolidées concernant la consommation des crédits pour les projets qu'il finance au titre de l'Appel à Défis (consommation projet par projet), selon un calendrier déterminé en lien avec la DITP.

5.4 – Evaluation apprenante du projet

Le lauréat sera accompagné par un cabinet spécialisé dans une démarche d'évaluation en deux temps :

- 1/ formaliser les impacts du projet et de définir ses propres critères d'évaluation
- 2/ s'engager dans une démarche adaptée d'évaluation du projet.

Cette démarche d'évaluation « apprenante » aura pour objectifs d'outiller les porteurs de projets en matière d'évaluation, d'une part, et de tirer des enseignements transversaux de l'appel à défis, d'autre part.

Pour ce faire, il sera nécessaire d'identifier au sein de l'équipe-projet une personne-ressource sur l'évaluation pour les deux temps suivant :

- 1/ participer à un temps collectif de sensibilisation à l'évaluation d'impact (atelier d'une journée en petits groupes de lauréats),
- 2/ solliciter le cabinet spécialisé au fil de l'eau, pendant toute la durée du projet, afin qu'il l'accompagne dans la résolution d'éventuelles difficultés.

Enfin, un outil de *reporting* et de bilan simple et adapté sera co-construit pour que chaque lauréat puisse collecter des données sur les résultats de son projet.

Chaque lauréat transmettra enfin au cabinet spécialisé ses productions emblématiques, afin de pouvoir porter un regard évaluatif transversal sur l'appel à défis. Il pourra également être enquêté, sous un format court et de manière qualitative, par ce cabinet.

5.4 – Résolution des litiges

Les parties s'engagent à résoudre de façon amiable les litiges qui pourraient naître lors de l'exécution de la présente convention. À défaut, tout contentieux juridictionnel est du ressort du tribunal administratif de Paris.

La résolution des litiges nés de la mise en œuvre de du présent contrat fera l'objet d'un arbitrage préalable entre les responsables concernés.

5.5 – Communication

Dans toute communication relative à son projet, le lauréat est invité à préciser qu'il a reçu le soutien financier du Plan « France relance ».

Fait en trois exemplaires,

Pour le délégant
le lauréat

Pour le délégataire

Pour

A	Le	A	Le	A	Le

ANNEXES

Annexes

Organisation des équipes en charge du projet et gouvernance du projet

Description des rôles et responsabilités de chacun dans la conduite du projet, en indiquant plus précisément les personnes qui seront en charge des fonctions suivantes (plusieurs fonctions peuvent être assurées par la même personne) :

Responsable du projet au niveau SGAR ou Ministère : suivi du projet au sein de l'administration délégataire des crédits (suivi d'ensemble du projet, principaux arbitrages si nécessaire...).

Nom et prénom : Samuel GOLDSZMIDT

Fonction et organisme : Responsable de la Fabrique numérique MTE-MCTRCT-Mer – SNUM - Secrétariat Général

Mail : samuel.goldszmidt@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : +33 763134171

Exécution financière au niveau SGAR ou Ministère : gestion des crédits au sein de l'administration délégataire

Nom et prénom : Benjamin DOBERSET

Fonction et organisme : Responsable de portefeuille de la Fabrique Numérique/ beta.gouv.fr Ministère de la Transition Ecologique, Grande Arche de la Défense

Mail : benjamin.doberset@beta.gouv.fr

Téléphone : 07 88 60 49 87

Pilotage opérationnel du projet : pilotage et coordination des travaux, suivi et rendu-compte consolidé de la mise en œuvre du projet et la consommation des crédits, liens avec la DITP, remontée des indicateurs de suivi, évaluation

Nom et prénom : Sabine MARINI

Fonction et organisme : Chargée de mission délégation des aides à la pierre et Intrapreneur sur la Fabrique Numérique projet APiLos // Service Habitat - Pôle Politiques Locales de l'Habitat et Habitat Social // Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

Mail : sabine.marini@bouches-du-rhone.gouv.fr

Téléphone : +33 4 91 28 40 69 - Mobile : +33 6 71 77 79 23

Si des **instances de gouvernance internes** au projet sont prévues (comités techniques, comités de pilotage...) merci de les indiquer :

Instance de gouvernance 1

Nom : Comité de financement en investissement selon approche Startup d'Etat promue par la DINUM dans la mission beta gouv

Composition :

- Emilie Piette, SG du ministère de la transition écologique ou SG adjoint Sylvain Latarget
- DGALN
 - Stéphanie Dupuy-Lyon (DG) ou Brice Huet (DG adjoint)
 - Guillaume Levieux (Conseiller auprès de la DGALN)
 - Magali Marcel (responsable de portefeuille DGALN)
- SG/SNUM
 - Christophe Boutonnet (Cheffe adjoint de service SNUM)
 - Aurélie Vieillefosse (sous-directrice SNUM/UNI)
 - Samuel Goldszmidt et Benjamin Doberset (SNUM/UNI/Fabrique numérique)
- Startup d'État APiLos :
 - Equipe produit
 - Sabine Marini (DDTM 13/SH/PHS)

- Nicolas Oudard (développeur)
- Raphaëlle Neyton (coach produit)
- Sponsors de proximité
 - Brunot Javerzat (directeur adjoint DDTM 13/SH)
 - Alexandre Tremolière (Adjoint au sous-directeur DGALN/DHUP/LO)
 - Stéphane Flahaut (Adjoint au sous-directeur DGALN/DHUP/PH)

Fréquence de réunion envisagée : Tous les 3 mois. Prochaine échéance prévue fin mai 2022.

Instance de gouvernance 2

Nom : Instance de coordination APiLos x Système Informatique des Aides à la Pierre (SIAP)

Composition :

- Startup d'État APiLos :
 - Equipe produit
 - Sabine Marini (DDTM 13/SH/PHS)
 - Nicolas Oudard (développeur)
 - Raphaëlle Neyton (coach produit)
 - Alexandre Tremolière (Adjoint au sous-directeur DGALN/DHUP/LO)
 - Stéphane Flahaut (Adjoint au sous-directeur DGALN/DHUP/PH)
 - Ludovic TWARDOSZ, Chef de projet SIAP, DGALN/DHUP/PH
 - Maitrise d'ouvrage du projet SIAP Alenium

Fréquence de réunion envisagée : Tous les mois

Calendrier prévisionnel de déploiement du projet (principaux jalons)

Détail des principaux jalons du projet (avec dates prévisionnelles), pour la partie concernée par l'appel à défis. Ces jalons permettront de suivre l'avancée des travaux, et d'anticiper au besoin des modifications éventuelles.

Date envisagée	Descriptif
Mars-Avril 2022	Identification du parcours utilisateur des locataires au moment de l'entrée dans les lieux de leur logement social & interviews de CAF dans les bouches du Rhône et dans au moins deux départements pour identifier les besoins en termes de mise à disposition des conventions APL
Avril 2022	Ateliers de co-construction avec la CAF pour définir un Produit Minimum Viable. Objectif : permettre à la CAF d'accéder plus rapidement aux conventions APL signées par les bailleurs pour accélérer le versement de l'APL
Avril 2022	Comparaison des données rentrées dans APiLos sur le montant des loyers avec les données reçues par la CAF sur une base déclarative de la part des bailleurs. Si APiLos constate des erreurs sur plus de 10% des logements : exploration d'un contrôle approfondi des loyers avec l'ANCOLS.
Avril 2022	Recrutement d'un chargé de déploiement junior additionnel pour accélérer le déploiement géographique d'APiLos et la formation des utilisateurs d'APiLos à la plateforme pour accélérer l'adoption du service et identifier de nouveaux usages
Mai 2022	Mise en ligne et test utilisateur du lieu de stockage avec la CAF des Bouches du Rhône. Intégration des retours utilisateurs
Mai 2022	Comité de financement – Réengagement de la DGALN sur un budget couvrant la période mai 2022 – Septembre 2022
Ete 2022	Déploiement national du lieu de stockage et collecte en continu des retours utilisateurs.

Septembre 2022	Tests utilisateurs du Système d'Information des Aides à la Pierre intégrant le module APiLos pour le conventionnement et le lieu de stockage des conventions APL avec la CAF
----------------	--

Détail et calendrier prévisionnel des financements

Détail des financements demandés, par catégorie de dépense (voir modèle Excel fourni en pièce-jointe).

Modalités prévues de versement des crédits au bénéficiaire final

Modalités de versement des crédits de l'administration délégataire des crédits au bénéficiaire final. L'objectif de cette partie est d'explicitier le mécanisme budgétaire et financier permettant de reverser au bénéficiaire final (opérateur, association, prestataire...) les crédits délégués par la DITP : passage par une subvention, mécanisme d'achat public, autre mode de transfert des crédits...

Exemple :

<i>Etape</i>	<i>Émetteur</i>	<i>Réциpiendaire</i>	<i>Modalité de versement</i>
1	DITP	SGAR X	Délégation des crédits
2	SGAR X	Direction Dépt. Y	Délégation des crédits
3	Dir. Dept. Y	Association	Subvention et financement

Conserver et remplir 1 des 2 tableaux ci-dessous, en fonction de votre situation et ajouter des lignes d'étapes si nécessaire :

<i>Etape</i>	<i>Émetteur</i>	<i>Réциpiendaire</i>	<i>Modalité de versement</i>
1	DITP	SNUM MTE (notre sponsor est la DGALN mais c'est le SNUM qui gère le marché interministériel)	Délégation des crédits (à voir directement entre la DITP et le SNUM pour les modalités de versements)
2	SNUM MTE	APiLos	Financement par le SNUM. Startup d'Etat de la Fabrique du Numérique (saison 4).
	APiLos	NUMA et la Zone (groupement solidaire de coopératives)	Attributaires de marchés interministériels passés par Beta-Gouv pour les prestations de coaching et Développement pour les Startups d'Etat

Proposition d'annexe financière aux dossiers de candidature

Intitulé du projet **APILos - la plateforme qui pré-remplit et automatise les conventions APL pour les bailleurs sociaux**

Nature de dépense	Catégorie de dépense	Commentaire / complément d'information	Financement demandé mars - octobre 2022			TOTAL APPEL à Défis	TOTAL projet
			Autofinancement et subv. hors AAD	Crédits Appel à défis	TOTAL		
Développement de la plateforme	Prestations intellectuelles	Rémunération de notre développeur Nicolas OUDARD (base : à 4/5 sur le projet - taux jour de 650 EUR - TVA 20% - Markup par la SCOP attributaire du marché développeurs de 15%)	45 747,00 €	69 069,00 €	114 816,00 €		
Coaching produit	Prestations intellectuelles	Rémunération de la coach produit Raphaëlle NEYTON (base : 1 j / semaine sur le projet sauf en mars-avril 2j / semaine, taux jour de 800 EUR - TVA 20% - Markup par NUMA, attributaire du marché coaching de 15%). L'appel à défis permettrait de financer 1 jour / semaine en plus pour des ateliers de co-construction utilisateurs	22 080,00 €	32 016,00 €	54 096,00 €		
Expertise métier	Prestations intellectuelles	Rémunération de l'intrapreneuse Sabine MARINI (base : 0,5 ETP - taux de charge de 42% - sur le projet depuis avril 2021)	9 219,35 €		9 219,35 €		
Déploiement géographique d'APILos	Prestations intellectuelles	rémunération de Audrey Houssais (base : à 4/5 sur le projet - taux jour de 400 EUR - TVA 20% - Markup par la SCOP attributaire du marché chargés de déploiement de 15%)	67 344,00 €		67 344,00 €		
Déploiement géographique d'APILos	Prestations intellectuelles	rémunération d'un chargé de déploiement junior à partir d'avril 2022 (base : à 4/5 sur le projet - taux jour de 350 EUR - TVA 20% - Markup par la SCOP attributaire du marché chargés de déploiement de 15%)	49 266,00 €				
Frais de déplacement		Base : 1 A/R par mois par membre de l'équipe à Paris ou Marseille (3 A/R pour le jalon à 3 mois multiplié par 3 personnes)	8 400,00 €		8 400,00 €		
Outils numériques	Outils numériques (supports et licences)	Frais de stockage Scaleway, Audit RGAA et tests de pénétration		13 060,00 €	13 060,00 €		
TOTAL			202 056,35 €	114 145,00 €	266 935,35 €	114 145,00 €	266 935,35 €

max 120 000€

Type de dépense financée	2022			TOTAL projet
	Autofinancement et subv. hors AAD	Crédits Appel à défis	TOTAL	
Prestations intellectuelles	193 656,35 €	101 085,00 €	294 741,35 €	
Formations spécifiques à l'innovation	- €	- €	- €	
Outils numériques (supports et licences)	- €	13 060,00 €	13 060,00 €	
TOTAL	193 656,35 €	114 145,00 €	307 801,35 €	307 801,35 €